Rapport du Budget 2024 en application de l'article 96 de la NLC

Table des matières

1.	Intr	oduction	2
2.		résentation et contenu	
3.		cipales caractéristiques et tendances du budget ordinaire 2024	
3	3.1	Le résultat du budget	3
3	3.2	Le budget économique	4
3	3.3	Le budget fonctionnel	5
3	3.4	Evolution et structure générale des recettes	6
3	3.5	Évolution et structure générale des dépenses	11
3	3.6	Le budget extraordinaire	15
3	3.7	Les Fonds de réserves et provisions	16

1. Introduction

Ce document est une synthèse du budget pour l'exercice 2024, comme prescrit par l'article 96 de la Nouvelle Loi Communale. Il a pour objectif d'attirer l'attention sur les spécificités du budget 2024 et sur la situation financière de la Commune.

Le budget poursuit principalement 3 objectifs. C'est un acte qui constitue une base légale pour l'exécution des recettes et des dépenses. C'est aussi un acte politique qui traduit en chiffre la politique de la Commune. Et finalement, c'est aussi un document prévisionnel et un instrument de gestion.

Le budget communal n'est pas seulement indicatif. Il définit le cadre dans lequel les ressources publiques sont utilisées.

2. La présentation et contenu

L'élaboration du budget communal se conforme à la Circulaire régionale du 24 juillet 2023 et ses diverses annexes.

Les documents budgétaires sont les suivants :

- Le budget par article (service ordinaire)
- Le budget économique (service ordinaire)
- Le budget fonctionnel (service ordinaire)
- Le budget par article (service extraordinaire)
- Les annexes :
 - 1. Le rapport du budget 2024 en application de l'art. 96 de la NLC
 - 2. Les données de base de la commune
 - 3. Le cahier d'explication du budget ordinaire
 - 4. Le cahier d'explication du budget extraordinaire
 - 5. L'avis de la Commission instituée par l'article 12 de l'arrêté royal du 2/08/1990
 - 6. Le PV du comité de concertation Commune / CPAS
 - 7. Le tableau d'évolution de la dette
 - 8. Le tableau d'évolution des fonds de réserve
 - 9. Les Annexes B1-B5
 - 10. L'annexe B6 Art.60

3. Principales caractéristiques et tendances du budget ordinaire 2024

3.1 Le résultat du budget

Le présent projet de budget présente un mali de 173.043,29 EUR à l'exercice propre dû aux dépenses des deux élections imposées par l'article 255 point 13 de la Nouvelle Loi Communale. Cependant, le Conseil communal constituera une réserve en 2023 en vue de financer ces dépenses, ce qui mène le l'exercice propre à un boni de 4.256,71 EUR.

Il présente par ailleurs un boni de 8.864.763,02 EUR au résultat cumulé.

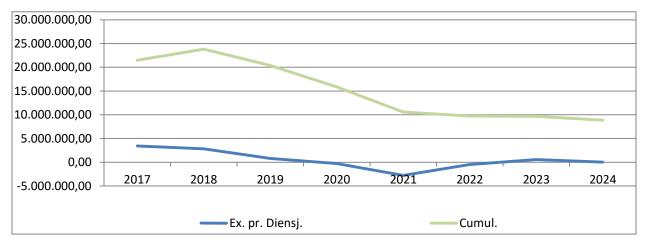
Tableau 1 – Budget 2023 et 2024

	Budget 2023 Begroting 2023	Budget 2024 Begroting 2024	Verschil Différence
Dépenses	63.541.812,92	65.194.227,33	1.652.414,41
Recettes	63.697.655,83	65.198.484,04	1.500.828,21
Solde	155.842,91	4.256,71	-151.586,20

Tableau 2 – Evolution des résultats budgétaires

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ex pr / Eig dienstj.	3.432.430,83	2.825.001,83	793.625,15	-283.310,87	-2.779.964,22	-478.288,87	556.126,26	4.256,71
Cumul	21.492.848,67	23.808.073,93	20.396.662,83	15.879.762,08	10.569.361,41	9.721.234,72	9.662.717,44	8.864.763,02

Graphique 1 - Evolution des résultats budgétaires



3.2 Le budget économique

Le budget économique porte sur la destination des moyens (pour les dépenses) et sur l'origine des moyens (pour les recettes).

Les recettes

Tableau 3 – Le budget économique des recettes

RECETTES ORDINAIRES	Comptes	Budget initial	Budget	Diff '24-'22 (%)	Diff '24-'23 (%)
	2022	2023	2024		
Prestation	3.140.213,94	3.694.939,08	4.029.355,39	28,31%	9,05%
Transferts	54.118.480,06	58.854.702,17	59.578.604,28	10,09%	1,23%
Dette	1.139.378,51	1.148.014,58	1.388.224,37	21,84%	20,92%
Total (exercice propre)	58.398.072,51	63.697.655,83	64.996.184,04	11,30%	2,04%
Exercices antérieurs	11.815.383,22	8.403.960,93	9.662.717,44	-18,22%	14,98%
Prélèvements	2.208.452,44	0,00	202.300,00		
Total général	72.421.908,17	72.101.616,76	74.861.201,48	3,37%	3,83%

Les dépenses

Tableau 4 – Le budget économique des dépenses

DEPENSES ORDINAIRES	Comptes	Budget Initial	Budget	Diff '24-'22 (%)	Diff '24-'23 (%)
	2022	2023	2024		
Personnel	32.240.407,17	35.014.919,38	35.982.917,12	11,61%	2,76%
Fonctionnement	3.933.486,86	5.363.460,97	5.805.821,15	47,60%	8,25%
Transferts	18.845.045,81	19.944.777,89	20.418.989,93	8,35%	2,38%
Dette	1.900.184,00	2.164.454,68	1.932.299,13	1,69%	-10,73%
Total (exercice propre)	56.919.123,84	62.487.612,92	64.140.027,33	12,69%	2,64%
Exercices antérieurs	978.279,94				
Prélèvements	4.116.782,26	1.989.312,06	1.856.411,13	-54,91%	-6,68%
Total général	62.014.186,04	64.476.924,98	65.996.438,46	6,42%	2,36%

3.3 Le budget fonctionnel

La fonction détermine le domaine dans lequel intervient la Commune.

Le budget reprend plusieurs groupes de fonctions qui sont regroupées ici en 7 groupes pour simplifier l'analyse.

Les recettes

Tableau 5 – Le budget fonctionnel des recettes

Libellé (groupe économique)	2023	%	2024	%
Action sociale et santé publique	3.855.791,52	5,35%	3.571.643,10	4,77%
Administration Générale	54.193.235,88	75,16%	57.476.844,67	76,78%
Commerce et Industrie	1.822.088,58	2,53%	1.812.701,37	2,42%
Enseignement, culture, loisirs et cultes	10.436.780,70	14,48%	10.099.526,17	13,49%
Logement et aménagement du territoire	179.501,72	0,25%	160.790,84	0,21%
Ordre public et Sécurité	859.931,00	1,19%	849.522,00	1,13%
Voiries	754.287,36	1,05%	890.173,33	1,19%
Total	72.101.616,76		74.861.201,48	

Les dépenses

Tableau 6 – Le budget fonctionnel des dépenses

Libellé (groupe économique)	2023	%	2024	%
Action sociale et santé publique	17.674.674,92	27,41%	18.178.678,65	27,54%
Administration Générale	15.525.500,21	24,08%	16.036.858,58	24,30%
Commerce et Industrie	537.980,08	0,83%	536.716,14	0,81%
Enseignement, culture, loisirs et cultes	20.399.020,70	31,64%	20.600.573,01	31,21%
Logement et aménagement du territoire	1.480.031,16	2,30%	1.563.146,88	2,37%
Ordre public et Sécurité	7.369.546,28	11,43%	7.730.947,14	11,71%
Voiries	1.490.171,63	2,31%	1.349.518,06	2,04%
Total	64.476.924,98		65.996.438,46	

3.4 Evolution et structure générale des recettes

Les recettes, hors prélèvements et exercices antérieurs, augmentent de 2,04% par rapport au budget initial 2023 (voir Tableau 3). Les recettes passent de 63.697.655,83 EUR à 64.140.027,33 EUR. Dans le budget, les recettes sont divisées en 3 groupes : recettes de prestations, recettes de transferts et recettes de dette.

3.4.1 Recettes de prestations

Les recettes de prestations concernent entre autre les droits de passage pour l'électricité et le gaz, et les redevances pour des prestations effectuées par la Commune, comme l'intervention des parents dans les repas scolaires, les crèches, les renseignements urbanistiques, etc. Les recettes de prestations sont estimées à 4.029.355,39 EUR dans le budget 2024. Comparé avec le budget 2023, les recettes de prestations sont en augmentation de 9,05% et de 28,31% par rapport au compte 2022.

Un cinquième des recettes de prestations concerne les droits de passage pour le gaz (551/180-02) et électricité (552/180-02 et 421/180-02), c'est-à-dire 833.702,33 EUR. Comparé avec les comptes 2022, il y a une diminution de 120.639,77 EUR. Le budget 2024 reprend les estimations de Sibelga. Celles-ci sont basées sur les consommations réelles.

Les autres recettes de prestations sont principalement les suivantes:

- 137/161-01 : 631.716,31 EUR indemnités de la Régie foncière pour prestations du personnel de la Commune;
- 424/161-01 : 550.000,00 EUR produits des prestations de ParkingBrussels suite au transfert des activités relatives au contrôle des zones bleues ;
- 421/161-01: 230.000,00 EUR- redevances pour les statifs et conteneurs;
- 84402/161-01: 225.420,00 EUR intervention des parents pour l'accueil crèche Roitelets;
- 700/161-08: 203.795,00 EUR intervention des parents dans les repas scolaires;
- 84403/161-01: 179.214,00 EUR intervention des parents pour l'accueil crèche Archiducs;
- 84401/161-01: 168.969,00 EUR intervention des parents pour l'accueil crèche Gilson.

3.4.2 Les recettes de transferts

Les recettes de transferts proviennent principalement des dotations que la Commune reçoit des autorités supérieures ainsi que les recettes fiscales. Au budget 2024 les recettes de transferts sont estimées à 59.578.604,28 EUR. Elles sont en augmentation, + 1,23%, par rapport au budget de 2023 et de + 10,09% par rapport au compte 2022.

Les recettes de transferts peuvent être réparties comme suit :

-	Enseignants payés par la Communauté (CE 461-01)	8.226.824,42
-	Dotations diverses	12.285.710,55
-	Recettes des taxes additionnelles	33.863.509,31
-	Fiscalité locale	4.813.420,00

Les dotations et subsides reçus

Le principal subside concerne le personnel enseignant. Ces recettes sont compensées par des dépenses identiques.

Tableau 7 – Les dotations pour le personnel enseignant

Code éco / eco code	Comptes '22 / Rekening '22	Budget '23 / Begroting '23	Budget'24 / Begroting '24	% '22	% '23
CE 461-01	8.088.834,82	8.453.047,44	8.226.824,42	1,71%	-2,68%

La Commune reçoit des dotations diverses pour un montant de 12.285.710,55EUR. Les dotations principales sont reprises dans le Tableau 8.

Tableau 8 – Les dotations principales

AB / BA	Description / Omschrijving	Comptes '22 / Rekening '22	Budget '23 / Begroting '23	Budget'24 / Begroting '24	% '22	% '23
000/380-03	PRODUITS DES AMENDES / Opbrengsten van boeten	130.307,25	230.000,00	200.000,00	53,48%	-13,04%
000/465-02	PRIMES LINGUISTIQUES ET DOMICILE- TRAVAIL / Taal- en woon-werk premie	1.656.803,41	1.802.273,97	2.011.065,38	21,38%	11,58%
000/465-07	CONTRIB. AS AUGMENT. BAREMIQUES / Bijdrage van de HO aan weddeschaalverhoging	1.138.138,35	428.084,44	478.849,05	-57,93%	11,86%
021/466-01	DOTATION GENERALE AUX COMMUNES / Algemene dotatie aan de gemeenten	3.556.709,11	3.553.632,83	3.550.554,58	-0,17%	-0,09%
021/466-10	DOTATION ART.46BIS ECHEVIN NL / Dotatie art. 46bis NL-Schepen	452.630,59	496.827,10	495.135,45	9,39%	-0,34%
021/466-48	AUTRES CONTRIB. DE L'AS / Andere bijdragen van de hogere overheden	133.175,30	141.334,11	0,00	-100,00%	-100,00%
040/465-13	CONTRIB.AS FONDS DE COMPENSATION FISCALE/ Bijdrage fisc. Comp. Fonds	307.876,61	394.420,78	402.309,20	30,67%	2,00%
300/465-08	CONTRATS SECURITE PREVENTION / Veiligheids- en preventiecontracten	655.661,00	729.881,00	728.022,00	11,04%	-0,25%
7210/463-01	SUBV.FONCTIONNEMENT ENSEIGN. / Subside werking onderwijs	110.383,69	281.544,00	278.077,00	151,92%	-1,23%
7221/463-01	SUBV.FONCTIONNEMENT ENSEIGN. / Subside werking onderwijs	204.334,93	460.487,00	452.027,00	121,22%	-1,84%
831/465-02	CONTRIB. AS FRAIS DE PERSONNEL CPAS / Bijdrage van de HO aan personeelskosten OCMW	114.445,83	673.837,39	482.155,96	321,30%	-28,45%
831/465-07	CONTRIB. AS AUGMENT. BAREMIQUES CPAS / Bijdrage van de HO aan weddeschaalverhoging OCMW	68.488,76	250.734,75	280.467,89	309,51%	11,86%
84401/465-01	SUBV.FRAIS FONCTIONNEMENT Gilson / Subs. Werking Gilson	422.622,88	382.500,00	382.500,00	-9,49%	0,00%
84402/465-01	SUBV.FRAIS FONCTIONNEMENT Roitelets / Subs. Werking Roitelets	460.006,89	408.000,00	408.000,00	-11,31%	0,00%
84403/465-01	SUBV.FRAIS FONCTIONNEMENT Archiducs / Subs. Werking	256.189,16	315.865,00	315.865,00	23,29%	0,00%
874/465-48	AUTRES CONTRIB. DE L'AS - "INFRAST. EAU" / Andere bijdragen van de HO - "waterinfrastructuur"	277.090,47	305.907,88	302.304,75	9,10%	-1,18%

Les recettes fiscales

Les taxes additionnelles

Les taxes additionnelles sont au nombre de 4 et totalisent un montant estimé à 33.853.309,31 EUR.

Tableau 9 – Les taxes additionnelles

AB / BA	Description / Omschrijving	Comptes '22 / Rekening '22	Budget '23/ Begroting '23	Budget'24 / Begroting '24	% '22	% '23
040/371-01	ADD.PRECOMPTE IMM. / AANV. ONR. VOORH.	18.174.354,97	20.414.980,43	22.231.068,27	22,32%	8,90%
040/372-01	ADD.IMPOT PERS.PHYS. / AANV. PERS. BEL.	10.293.893,34	12.066.642,18	11.213.036,70	8,93%	-7,07%
040/373-01	ADD.TAXES AUTOMOBILES / AANV. BEL. VOERTUIGEN	196.511,34	244.312,00	196.511,34	0,00%	-19,57%
040/374-01	ADD. 'CITY TAX'/ AANV. 'CITY TAKS'	6.184,89	62.444,00	212.693,00		240,61%
Total/Totaal		28.670.944,54	32.788.378,61	33.853.309,31	18,08%	3,25%

L'estimation des recettes des additionnels au précompte immobilier, conformément à la circulaire budgétaire pour 2024, se base sur le revenu cadastral au 1^{er} janvier 2023, un taux d'additionnel communal de 3.090, un coefficient d'indexation de 2,178 et un coefficient de pondération de 97,2994% basé sur le taux de réalisation des 5 dernières années.

La prévision de recettes pour l'impôt des personnes physiques reprend la prévision fournie par le SPF Finances.

La prévision pour la taxe sur l'automobile est basée sur les prévisions du SPF conformément à la circulaire budgétaire.

Les taxes communales

Les taxes locales (4.813.420,00 EUR) augmentent de 0,55% par rapport au budget 2023 (4.787.128,14 EUR) et de 3,56% par rapport au compte 2022 (4.648.001,73 EUR). Les principales taxes sont :

- 040/367-19 2.059.000,00 EUR Taxes sur les surfaces de bureau
- 040/367-10 1.506.000,00 EUR Taxes sur les antennes émettrices
- 040/361-04 442.500,00 EUR Taxes sur la délivrance de documents administratifs.

3.4.3 Recettes de la dette

Les recettes de la dette continuent à diminuer. Le total des recettes de la dette s'élève à 1.388.224,37 EUR.

Tableau 10 – Les recettes de la dette

AB / BA	Description / Omschrijving	Comptes '22 / Rekening '22	Budget '23 / Begroting '23	Budget'24 / Begroting '24	% '22	% '23
551/272-01	DIVIDENDES INTERFIN GAZ/GAS	632.200,18	705.944,83	631.688,42	-0,08%	-10,52%
552/272-01	DIVIDENDES INTERFIN ELEC/ELEK	486.093,94	437.055,75	439.563,95	-9,57%	0,57%
Totale/Totaal		1.118.294,12	1.143.000,58	1.071.252,37	-4,21%	-6,28%

3.4.4 Recettes de prélèvements

Les recettes de prélèvements s'élèvent à 202.300,00 EUR en 2024 (dont 177.300,00 EUR pour compenser les dépenses liées aux deux élections en 2024).

3.5 Évolution et structure générale des dépenses

3.5.1 Les dépenses de personnel

Le total des dépenses de personnel s'élève à 35.982.917,12 EUR, soit 27.756.092,70 EUR sans le personnel enseignant.

Tableau 11 – Les dépenses de personnel

DEPENSES DU PERSONNEL (excl. Enseignement) PERSONEELSUITGAVEN (uitz. Onderwijs)		Comptes Rekeningen	Budget N-1 Begroting N-1	Budget Initial Initiële begroting	Diff '24-'22 (%)	Diff '24-'23 (%)
		2022	2023	2024		
111	Traitements/Lonen	15.643.895,78	16.833.233,96	17.688.927,85	13,07%	5,08%
112	Allocations sociale/ sociale bijdragen	1.181.098,36	1.199.289,01	1.291.182,00	9,32%	7,66%
113	Cotisations patronales / Patronale bijdragen	5.879.602,65	7.038.582,31	7.281.378,04	23,84%	3,45%
115	Avantages / Voordelen	677.233,17	728.717,86	763.449,85	12,73%	4,77%
116	Pensions / Pensioenen	543.952,29	575.477,80	552.191,96	1,51%	-4,05%
117	Accidents travail / werkongevallen	220.172,98	186.571,00	178.963,00	-18,72%	-4,08%
118	Service social / sociale dienst	5.617,12	0,00	0,00		
TOTAL	/TOTAAL	24.151.572,35	26.561.871,94	27.756.092,70	14,92%	4,50%

Tableau 12 – Quelques postes spécifiques

DEPENSES DU PERSONNEL (excl. Enseignement) PERSONEELSUITGAVEN (uitz. Onderwijs)		Comptes Rekeningen	Budget N-1 Begroting N-1	Budget Initial Initiële begroting	Diff '24-'22 (%)	Diff '24-'23 (%)
		2022	2023	2024		
000/113-21	cotisation de responsabilisation / responsabiliseringsbijdrage	607.819,57	1.289.974,15	1.244.257,19	104,71%	-3,54%
115-01>12	frais trans trav-dom / woon-werk	196.777,87	183.767,98	174.825,60	-11,16%	-4,87%
115-4x	chèques repas / maaltijdcheques	480.455,30	544.949,88	588.624,25	22,51%	8,01%

L'augmentation des dépenses du personnel s'explique par :

- Impact des augmentations barémiques : 1,013
- Impact de l'inflation : sauts d'index en décembre 2023, mai 2024 et novembre 2024, soit 5,672% d'augmentation l'année 2024
- Engagement d'un employé de niveau B à la Régie Foncière
- Engagement d'un employé à mi-temps de niveau B à l'Informatique
- Engagement d'un employé à mi-temps de niveau C au SIPP
- Engagement d'un employé à mi-temps de niveau C aux travaux publics.

La cotisation de responsabilisation s'élève à 1.244.257,19 EUR, déduction faite des 50% des cotisations au 2ème pilier de pensions pour les agents contractuels.

3.5.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 5.805.821,15 EUR, sont en augmentation de 8,25% par rapport au budget 2023, essentiellement à cause de l'inflation, de l'indexation des contrats d'entretien et de la très forte augmentation des coûts de l'énergie.

Tableau 13 – Les dépenses de fonctionnement

	NSES DE FONCTIONNEMENT WERKINGSUITGAVEN	Comptes Rekeningen	Budget N-1. Begroting N-1	Budget Initial Initiële begroting	Diff '24-'22 (%)	Diff '24-'23 (%)
Code Eco / Eco. Code	Libellé / omschrijving	2022	2023	2024		
121	Frais et indemnités de service / Onkosten en terugbetalingen	17.053,78	24.352,00	30.447,00	79%	25%
122	Honoraires et dep. de pers. Tiers / Erelonen en pers.uitgaven derden	156.801,53	212.069,11	283.425,00	81%	34%
123	Dépenses fonc. administratives / Administratieve werkingsuitgaven	959.227,95	1.166.963,67	1.376.448,67	43%	18%
124	Depenses fonc. Techniques / Technische werkingsuitgaven	1.680.208,02	2.413.771,60	2.406.793,48	43%	0%
125	Dépenses fonc. des bâtiments / Werkingsuitgaven gebouwen	843.061,99	1.265.068,43	1.364.615,00	62%	8%
126	Loyers et charges locatives imm. / Huur en lasten imm.	63.551,09	68.548,16	75.560,00	19%	10%
127	Dépenses fonc. Véhicules / Werkingsuitgaven wagenpark	205.251,32	206.388,00	222.460,00	8%	8%
128	Gestion financière / Uitgaven financieelbeheer	8.331,18	6.300,00	46.072,00	453%	631%
Total/Totaal		3.933.486,86	5.363.460,97	5.805.821,15	48%	8%

3.5.3 Les dépenses de dotations ou de transferts spécifiques

Les dépenses de transferts (20.418.989,93 EUR) augmentent de 2,38% par rapport à 2023.

Les principaux postes sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14 – Les dotations et subsides spécifiques

	Dotations et subsides Dotaties en subsidies	Comptes Rekeningen	Budget N-1. Begroting N-1	Budget Initial Initiële begroting	Diff '24-'22 (%)	Diff '24-'23 (%)
		2022	2023	2024		
831/435-01	CPAS / OCMW	8.549.824,85	9.589.000,00	9.780.000,00	14,39%	1,99%
330/435-01	Zone de Police / Politiezone	5.392.427,40	5.839.998,87	6.126.158,81	13,61%	4,90%
300/332-02	asbl/vzw PLEIN AIR CONTRAT DE PREVENTION / preventiecontracten	921.908,99	868.907,40	939.948,80	1,96%	8,18%
76401/332-02	asbl/vzw PARC SPORTIF DES TROIS TILLEULS	485.819,00	650.819,00	819.794,00	68,74%	25,96%
84901/332-02	asbl/vzw VIVRE CHEZ SOI	259.730,00	259.730,00	309.730,00	19,25%	19,25%
76201/332-02	asbl/vzw LA VENERIE	251.824,00	251.824,00	276.824,00	9,93%	9,93%

Explications:

- La dotation au CPAS augmente de 1,99%
- La dotation à la Zone de police augmente de 4,90%
- La dotation au Parc Sportif augmente de 25,96%.

3.5.4 Les dépenses de la dette

Les dépenses de dette à charge de la Commune sont en augmentation de 85% par rapport au budget 2023.

Tableau 15 – La dette

La dette / de schuld		Comptes Rekeningen	Budget N-1 Begroting N-1	Budget Initial Initiële begroting	Diff '24-'22 (%)	Diff '24-'23 (%)
Code eco / Eco code	Libellé / omschrijving	2022	2023	2024		
21	Charges / lasten	153.224,92	432.602,28	425.671,85	177,81%	-1,60%
91	Remboursement / aflossingen	1.685.037,50	1.731.852,40	1.425.884,69	-15,38%	-17,67%
total/totaal		1.838.262,42	2.164.454,68	1.851.556,54	0,72%	-14,46%

En annexe 7 se trouve un tableau général de la dette de la Commune.

3.5.5 Les dépenses de prélèvements

Le budget reprend un montant de 802.211,13 EUR à l'article 060/955-01 en vue de financer les dépenses nettes d'investissement.

3.6 Le budget extraordinaire

Le détail du budget extraordinaire se trouve dans l'annexe 4.

Tableau 16 – Les investissements et leur financement

	DEPENSES	SOURCE DE FINANCEMENT			
	Dépenses	Emprunts Fonds Propres Subsides			
2024	9.055.761,13	3.639.116,25	2.802.211,13	2.614.433,35	

Le total des investissements prévus au budget 2024 s'élève à 9.055.761,13 EUR.

3.7 Les Fonds de réserves et provisions

Budget ordinaire

Les fonds de réserves ordinaires, constitués de subsides reportés et de réserves en vue de couvrir les dépenses des deux élections, s'élèvent à 282.100,39 EUR.

Concernant les provisions, celles relatives aux antennes de télécommunications est augmentée de 1.054.200,00 EUR en 2024, pour atteindre un total de 2.962.081,79 EUR.

Budget extraordinaire

Le transfert des fonds de réserves ordinaires vers les fonds de réserves extraordinaires s'élève à 802.211,13 EUR.